

Paris le 28 octobre 1865.

à Monsieur Languetie président de la commission de commerce
des vins en gros, à Paris, quai de Neuhou 24

Monsieur le Président,

Depuis plus d'un an j'ai occupé d'étude les maladies des
vins, de leurs causes et des moyens de les prévenir. Mes recherches ont
conduit à imaginer un procédé simple et pratique de conservation des
vins que j'ai l'honneur de faire juger par les personnes les plus
compétentes en cette matière. J'ai la plus haute autorité qui se puisse
solliciter et sans contredit celle de la commission chargée des
intérêts du commerce des vins dans Paris, et que vous avez elle-même
présidée.

Le procédé que j'ai imaginé pour empêcher d'abord et empêcher
pour les vins en bouteilles, consiste à élever la température du vin
à l'ébullition jusqu'à un degré qui peut varier avec la densité
naturelle du vin, mais qui est compris entre les limites de 50-65°
environ.

Si vous agréez ma demande, Monsieur le Président, j'aurais l'honneur
d'être obligé de provoquer immédiatement l'examen de la commission

Je vous prie, Monsieur le Président, l'assurance de mon
respect

L. Languetie

membre de la commission de Paris

45 rue d'Alger